

Éducation inclusive : une visio

L'éducation inclusive devrait constituer l'ambition première des projets éducatifs territoriaux, au-delà de l'accueil des enfants à besoins particuliers. Elle doit permettre de refonder l'action publique éducative autour d'une portée sociale exigeante de transformation sociale.



L'éducation inclusive, « Sortir de l'indifférence aux différences » a été au cœur de l'université d'été organisée par Prisme (1) et FGPEP (2) les 9 et 10 juillet derniers. Car si la question de l'organisation de la semaine scolaire, marqueur social fort (trop fort ?) devient un prétexte à la réflexion collective, alors la loi dite de « Refondation de l'école » doit faire en sorte que les protagonistes de l'action publique se soient entendus pour que l'éducation partagée devienne une réalité.

Visée émancipatrice

L'éducation inclusive doit dépasser ses deux prismes habituels (intégration et accueil des handicapés) pour une approche plus globale. Il s'agit à la fois de favoriser les réussites éducative et sociale de tous les acteurs, de générer de la bienveillance auprès de chacun d'eux dans l'espace social « école », et de développer les ressources scolaires, sociales, culturelles des territoires et leurs partages. L'expression « Sortir de l'indifférence aux différences » est la traduction de cette visée émancipatrice qui s'oppose à la fonction de dispenser des savoirs à l'heure où ces derniers sont véhiculés numériquement, induisant de facto non plus une instruction publique mais une éducation inclusive ayant une portée sociale exigeante de transformation sociale par l'appropriation des connaissances.

Pédagogie des coopérations

« Comment donc éviter le risque d'une exclusion de l'intérieur ? » s'interroge ainsi Éric Plaisance (cf. « Pour en savoir plus »). Ce sont les interactions où s'échangent les savoirs qui doivent devenir les leviers des transformations. Une école inclusive devrait se définir par une pédagogie des coopérations s'opposant ainsi à la pédagogie de la compétition qui conduit inévitablement au maintien des différences. L'inclusion porte une modification/mutation sociale donc territoriale. C'est en ce sens qu'elle induit une autre approche des politiques publiques et non une juxtaposition de celles-ci. Dans une acception large,

l'éducation peut, en dépassant les catégories et les « territoires des différents protagonistes », tendre à une éducation globale par l'invention d'un système éducatif :

- accueillant, à égalité de droits, tous les enfants quelles que soient leurs origines ;
 - décloisonnant les instances éducatives pour assurer les continuités éducatives dans les temps et les espaces ;
 - organisant leurs relations et coopérations pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants, des adolescents et des adultes tout au long de la vie ;
 - s'appuyant sur des projets éducatifs territoriaux de proximité et des instances de concertation locales.
- Ce changement, dans et de l'éducation, suppose d'en mesurer à la fois l'enjeu social et de civilisation, autant culturel qu'économique. La question éducative est d'abord une question de société en termes d'émancipation individuelle et collective, de justice et de fraternité, d'égalité et de solidarité, donc d'inclusion.

Mettre en cohérence

L'éducation inclusive porte en elle-même les fondements d'une refondation de l'école. Pour cela, elle doit d'abord assurer la participation effective de tous les acteurs éducatifs qui rencontrent et accompagnent les enfants et jeunes (en premier lieu les familles)

Pour aller plus loin

- Éric Plaisance : auteur de *Grandir ensemble*. L'éducation inclusive dès la petite enfance-Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA).
- Danielle Zay, professeure honoraire des universités, auteure de *L'éducation inclusive. Une réponse à l'échec scolaire ?*, L'Harmattan, 2012.
- Guide méthodologique PEDT. Prisme FG PEP, Production université d'été 2013, www.prisme.fr

n, un idéal, une ambition

dans leurs pratiques quotidiennes et contribuent à la construction de toutes leurs compétences. Elle doit leur permettre de consolider, légitimer et élargir leurs champs d'action pour mettre ainsi en cohérence les différentes activités éducatives et sociales « dans et hors de l'école ». Il s'agit de prendre collectivement comme seuls critères l'intérêt global et le vécu des enfants et des adolescents dans les situations sociales et personnelles où ils se trouvent au regard de leurs besoins fondamentaux tels que définis dans la Déclaration des droits de l'enfant. Cela suppose, et de ce point de vue la réforme des rythmes est une première étape, de mettre en relation les rythmes sociaux et les temps de vie des enfants, adolescents et adultes, en fonction des besoins du développement humain selon les âges. Mais cela passe aussi par la mise en place de formations communes (initiale et continue) pour l'ensemble des professionnels de l'éducation (éducateurs, conseillers, animateurs, enseignants, éducateurs spécialisés, personnels de santé...).

Accomplissement

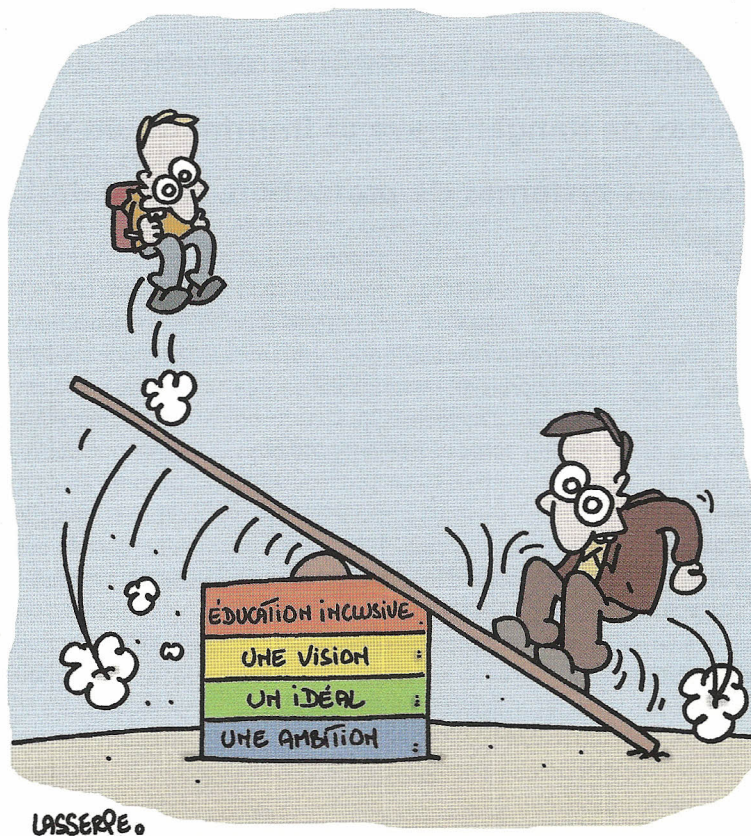
L'idée centrale de la réussite éducative par l'éducation inclusive est celle d'un accomplissement, par l'éducation, d'un projet individuel et d'un projet collectif. À partir d'une vision globale du développement du jeune considéré dans son environnement social, familial, culturel, la réussite éducative établit une liaison dialectique entre les parcours individuels et les politiques éducatives. Il s'agit, certes, de prévenir des situations de décrochage et d'échec scolaires, mais aussi de penser l'éducation pour construire un vivre ensemble démocratique par l'éducation. Pour relever ce défi de l'éducation partagée et inclusive, le pays doit donc mener une politique éducative audacieuse fondée et guidée par :

- une vision : mettre en œuvre une politique d'éducation accompagnée par une formation tout au long de la vie ;
- un idéal : mettre en œuvre une politique d'éducation fondée sur la bienveillance et le bien-être, à commencer par le bien vivre des enfants et jeunes ;
- une ambition : mettre en œuvre une politique d'éducation décentralisée sur la base de projets éducatifs de territoires définissant une éducation inclusive.

Jean Roucou

Délégué général de Prisme

(1) Prisme : Promotion des initiatives sociales en milieux éducatifs.
(2) FGPEP : Fédération générale des pupilles de l'école publique.



Extraits du projet de charte proposé aux participants de l'université d'été 2013

- Accès à l'éducation pour tous sans aucune forme de discrimination liée à l'âge, au sexe, à son aspect physique, à son origine géographique, culturelle, religieuse.
- Rejet de toutes les formes d'exclusion et de racisme et considération de la solidarité comme l'expression la plus haute de la fraternité humaine.
- Favoriser l'éveil d'une conscience citoyenne et écocitoyenne des enfants et des jeunes en leur donnant des repères et des clés de compréhension de la société.
- Mettre l'enfant en situation de réussite : enrichir sa personnalité en lui offrant un accès à la culture dans son acception la plus large pour développer ses talents, sa sensibilité, sa réflexion personnelle.
- Affirmer et afficher les droits de chaque enfant avec leurs obligations qui en découlent pour les autres et les mettre en œuvre dans tous les temps et activités proposés.
- Être un interlocuteur privilégié pour l'enfant et le jeune, avec une relation fondée sur la confiance réciproque et la stricte confidentialité des informations reçues.
- Être garant du bien-être de chacun en faisant preuve de tolérance, respect, écoute, civilité, bienveillance, bienséance, et contribuer ainsi à l'instauration d'un climat de confiance et de bienveillance.
- Contribuer à l'apprentissage de la vie collective, du partage, de la citoyenneté, du développement durable et de la mémoire, en inscrivant chacun dans une histoire avec des liens et activités intergénérationnels réguliers.